Retour des Citron aux prud'hommes

Publié le vendredi 05 octobre 2012 à 09H49

Une vingtaine d'anciens salariés de l'entreprise Citron, liquidée en décembre 2010, retrouve ce matin le conseil des prud'hommes du Havre. Il s'agit pour eux d'obtenir des compléments de salaires jamais versés, en attendant que soit jugées, ultérieurement, les questions de harcèlement moral et mise en danger de la vie d'autrui.

ADEME

Publié le vendredi 28 septembre 2012 à 00H10

• ADEME. **Reconditionnement et chargement de déchets du site industriel CITRON** (Rogerville). Date limite de réponse le 12 novembre.

Le Havre: Citron bientôt prêt à évacuer

Publié le jeudi 27 septembre 2012 à 08H00

ENVIRONNEMENT.Le départ des déchets de l'ancienne usine pourrait enfin commencer avant la fin de l'année.

Parallèlement à la question des déchets, le démantèlement du site industriel se poursuit (photo d'archives)

Les milliers de tonnes de déchets stockés sur le site de l'ancienne usine Citron, à Rogerville, seront-ils enfin évacués ? Les pouvoirs publics, qui espéraient les premiers départs de détritus à l'automne (notre édition du 24 juillet), viennent de relancer un appel d'offres portant sur le « reconditionnement et chargement de déchets du site industriel Citron ».
La procédure avait déjà été lancée avant l'été, mais elle s'était révélée infructueuse. Pilotée par l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), elle vise à désigner l'entreprise qui se chargera de conditionner en amont les différents « paquets » à l'attention de leurs propriétaires, français comme étrangers.
En effet, après la neutralisation prioritaire des matières les plus dangereuses, directement assurée par les services de l'Etat, il a toujours été convenu que le reste des produits abandonnés sur le site industriel soit remis à ses anciens producteurs.

Après une lourde opération d'identification, ces derniers (au nombre de 150 environ) sont priés de venir les récupérer et d'organiser (à nouveau) leur élimination.

Neuf mois de travaux

Ceux qui s'y refuseraient s'exposent à des sanctions administratives, affirmait encore la Dreal (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) au cours de l'été dernier.

Aérosols, boues, emballages souillés, liquides… Pas loin de 5 000 tonnes attendent d'être évacuées, selon description de l'appel d'offres, dont la date limite de réception des candidatures a été fixée au 12 novembre. Une visite « obligatoire et unique » est par ailleurs organisée le 11 octobre à l'attention des éventuelles entreprises concurrentes. Une fois le marché attribué, la durée d'exécution des travaux est établie à neuf mois. Les opérations sont financées par le budget propre de l'Ademe.

L'entreprise Citron a été liquidée en décembre 2010 au terme de très nombreux dysfonctionnement, laissant derrière elle un site extrêmement pollué. A l'époque, la remise en état du terrain a été chiffrée à 22 millions d'euros par un arrêté de consignation de somme du préfet. Depuis, les services de l'Etat assurent faire le maximum « pour minimiser ce montant ».

Les salariés attendent toujours

La liquidation de la société Citron, basée sur la zone industrialo-portuaire, avait laissé près de 120 employés sur le carreau.

« La plupart ont retrouvé un emploi, certains font de l'intérim », indique Michel Walosik, responsable de l'union locale CFE-CGC. La section a pris en main le long combat entamé par certains auprès du conseil des prud'hommes, pour faire valoir leurs droits.

Une quarantaine d'ouvriers doivent ainsi retrouver la juridiction havraise vendredi 5 octobre. Une autre audience, concernant les cadres, est fixée au mois de novembre, selon Michel Walosik. « Personne n'a touché le moindre centime depuis la liquidation », indique ce dernier. « Les salariés exigent des parts variables de salaires qui n'ont jamais été versées. Ils réclament leur dû, tout simplement. » Le responsable CFE-CGC a bon espoir aujourd'hui d'une conclusion avant la fin de l'année. « Pour les dommages et intérêts, c'est une autre histoire. »

En effet, le dossier Citron se caractérise par un deuxième volet, pénal, qui, lui, demandera encore plus de patience. La majorité des anciens salariés a porté plainte pour mise en danger de la vie d'autrui contre les anciens dirigeants (également mis en examen pour harcèlement moral), eu égard à leurs conditions de travail calamiteuses pendant de longues années.

Le Havre : tout doit disparaître à Citron

Publié le mardi 24 juillet 2012 à 08H00

ENVIRONNEMENT.Les travaux de déconstruction ont débuté, en attendant les premières évacuations de déchets.

Le démantèlement de l'ancienne usine a commencé (photo Thomas Dubois)

L'une des deux cheminées jaunes a disparu : sur le site de l'ancienne usine de traitement des déchets Citron, dans la zone industrialo-portuaire (commune de Rogerville), les travaux de démantèlement ont débuté. Doucement, mais sûrement. « Nous n'arrêtons pas d'avancer », résume Pierre-Edouard Gille, responsable du service risques de la Dreal (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) Haute-Normandie, rappelant la dimension « hors normes » du dossier.
Les services de l'Etat s'emploient toujours à assurer leur « mission de protection de la population et de l'environnement », même si le risque immédiat lié aux déchets les plus toxiques et dangereux a été depuis longtemps maîtrisé.

« Premières évacuations cet automne »

Les abords du site ont été relativement sécurisés, un grillage fixe ayant remplacé la fragile clôture amovible qui borda un temps une partie des lieux.
Il s'agit désormais de livrer le terrain le plus « propre » possible au futur occupant. A savoir l'entreprise Sita, filiale du groupe Suez spécialisée dans le traitement et la valorisation des déchets, qui prévoit toujours d'y implanter une chaudière biomasse. Un projet pour lequel elle s'était donnée deux ans, lors de son annonce en mai 2011.
Ainsi, parallèlement à la déconstruction, « l'Etat poursuit le travail de recensement des déchets et de leurs producteurs » en vue de leur évacuation, indique Pierre-Edouard Gille. 150 propriétaires auraient ainsi été identifiés pour l'équivalent de 7 500 tonnes de déchets, avec l'injonction de venir les récupérer. « Ce travail est presque terminé. Les premiers départs des déchets identifiables étaient prévus au début de l'été, mais l'appel d'offres lancé sur l'aspect logistique de la manœuvre s'est révélé infructueux. Il doit être relancé. Les premières évacuations sont maintenant attendues pour l'automne. »
Ainsi, plus de producteurs se plieront à l'obligation - ceux qui s'y refusent s'exposent à des sanctions administratives -, moins la facture sera élevée pour le contribuable. Le chiffre de 22 millions d'euros, potentiellement nécessaires à la remise en état du terrain de Citron, circule. « Cela correspond à l'arrêté de consignation de somme signifié par le préfet à l'entreprise Citron, au moment de sa liquidation (en décembre 2010, NDLR) », explique Pierre-Edouard Gille. « Mais nous faisons tout pour minimiser ce montant ! »

Un écho dans la loi

Depuis peu, et notamment en lien avec l'affaire Citron, la loi a été aménagée pour que ce type de situation ne se reproduise plus.
Un récent décret (publié le 5 mai dernier au Journal officiel) oblige désormais les entreprises de traitement et regroupement des déchets « susceptibles d'être à l'origine de pollutions importantes

des sols ou des eaux », à assurer les garanties financières nécessaires à leur remise en état, en cas de défaillance de l'exploitant.

Thomas Dubois

Le Havre : Citron, une tâche tenace

Publié le mercredi 18 janvier 2012 à 07H17

L'ancienne usine de retraitement de déchets avait défrayé la chronique, l'an dernier, par ses milliers de tonnes de résidus toxiques restés à l'abandon, conséquence d'une gestion industrielle désastreuse. Après les premières grandes phases...

1 › 2

Mercredi 4 janvier : la barrière séparant la route de l'usine est à terre

Au pied du pont de Normandie, battue par les vents, l'ancienne usine Citron (Centre international de traitement et de recyclage des ordures nocives), spécialisée dans le retraitement des déchets industriels, est plongée dans un calme assourdissant. Le site ferait presque un parfait décor de cinéma, si ce n'était cette interdiction qui orne ses grilles à plusieurs endroits. « Défense de pénétrer, danger de mort. »
L'avertissement mérite d'être répété, tant il semble facile de s'introduire dans les lieux. En tout début d'année, une clôture provisoire est même restée plusieurs jours à terre, ouvrant un accès béant à l'intérieur même de l'usine, directement depuis la route.

Il faut une police de l'environnement, mais ce n'est pas la tendance
L'association Ecologie pour Le Havre n'a pas manqué de s'en émouvoir auprès du préfet, déplorant à l'occasion les conditions de surveillance du site. Un seul gardien en journée, non autorisé, qui plus est, à entrer à l'intérieur des bâtiments inactifs. La nuit, les patrouilles de gendarmerie et de la sécurité portuaire gardent un œil sur l'usine. A quelle fréquence ? « Pas de commentaire », répond le GPMH (Grand port maritime du Havre).
Ennuyée, la Dreal (Direction régionale de l'environnement) reconnaît des « défauts » dans la surveillance des lieux, tout en rappelant sa toxicité. « Il y a moins de déchets inflammables, mais il reste des produits nocifs », met en garde Pierre-Edouard Gille, responsable du service risques de la Dreal. L'usine n'est heureusement plus l'immense poudrière laissée à l'abandon au lendemain du violent incendie qui a tout accéléré.

Retour en 2010. Dans la nuit du 16 au 17 octobre, les flammes ravagent un hangar contenant des produits industriels et ménagers en attente de traitement. L'ampleur des dégâts oblige l'usine à suspendre son activité. Celle-ci ne reprendra jamais. Pour cause : l'enquête menée suite à l'incident se montre accablante. Le rapport d'examen scientifique de la gendarmerie décrit « un stockage de produits chimiques dangereux réalisé sans respecter les règles élémentaires de sécurité ». Quant aux ouvriers, ils « travaillaient sans aucune protection respiratoire malgré une exposition évidente », détaille le rapport.
Une grande majorité d'entre eux accepte d'ailleurs de porter plainte contre les dirigeants pour mise en danger de la vie d'autrui. La société est liquidée le 10 décembre 2010. Dans la foulée, le directeur d'exploitation et le PDG de Citron sont mis en examen (la justice poursuit aujourd'hui son travail : un juge d'instruction a été nommé l'été dernier).
Dans la débâcle, des milliers de tonnes de déchets (240 000 tonnes, selon les sources de l'époque) sont laissés à l'abandon. Des montagnes noires, fumantes et odorantes, et surtout toxiques. Face à l'urgence environnementale, et faute de responsable en mesure d'assumer, l'Etat engage et finance à coups de millions d'euros les premières actions de dépollution. C'est toujours le cas à l'heure actuelle.

Nous ne sommes pas à l'abri d'un nouveau cas comme Citron

Depuis sa mise en service en 1997, une effarante succession d'arrêtés préfectoraux et de mises en demeure n'a eu de cesse de remettre en cause les pratiques de Citron. Selon l'association France Nature Environnement, la société « est recordman de France des procédures ».
Pourtant, c'est bien le préfet de Seine-Maritime (Jean-François Carenco, alors futur directeur de cabinet de Jean-Louis Borloo, au ministère de l'Écologie) qui autorise, en 2007, l'entreprise à augmenter ses capacités de traitement. Certaines collectivités locales (Région, Codah…) apportent même leur bénédiction financière. L'entreprise peut alors vanter ses techniques innovantes d'incinération, considérées comme uniques en Europe.
« L'arnaque au traitement des déchets reste encore très facile, à cause des nombreux trous qui subsistent dans la réglementation. Il faut une vraie police de l'environnement dotée de vrais moyens, mais ce n'est pas la tendance », déplore Olivier Guichardaz, journaliste spécialiste des questions environnementales, auteur d'une enquête parue début 2011 dans le magazine Environnement et Technique (« Usine Citron : le naufrage après des années de complaisance de l'Etat »). Ce dernier a suivi, depuis, un autre dossier aux accents similaires : Limeil-Brévannes, commune de région parisienne où les pratiques douteuses d'une entreprise ont conduit à l'abandon d'une montagne de déchets dangereux, là aussi pris en main par l'Etat depuis l'été dernier. « Nathalie Kosciusko-Morizet (ministre de l'Ecologie, NDLR) a assuré qu'un autre Limeil ne serait plus possible », rappelle un Olivier Guichardaz sceptique. « Malheureusement, tout comme Citron, je ne suis pas sûr que cela ait servi de leçon. »
« Nous ne sommes pas à l'abri d'un nouveau Citron », estime quant à lui Claude Taleb, vice-président écologiste du conseil régional. « Le vrai pouvoir de décision et d'expertise appartient à l'Etat. C'est important qu'il fasse bien son boulot ! »
Ce dernier, via la Dreal et l'Ademe, supervise aujourd'hui le minutieux travail de recensement des déchets, mené par trois agents sur le site. Objectif : identifier leurs producteurs, « responsables de leurs déchets tant qu'ils n'ont pas été entièrement détruits », selon Pierre-Edouard Gille. « Ils seront tenus de venir les reprendre à leurs frais. » Une option qui, on l'imagine, ne doit pas susciter l'enthousiasme des concernés. « C'est une obligation, nous taperons s'il le faut ! » Le responsable de la Dreal n'en doute pas : les mouvements de retraits des déchets reprendront au printemps.
Officiellement, une fois « propre », le site est toujours censé revenir à Sita, filiale de Suez Environnement désignée comme repreneur par le tribunal de commerce du Havre. Cette dernière porte un projet de chaudière biomasse, présenté à la Région dans le cadre de son appel à projet énergies 2011. Bien qu'il n'ait pas été retenu parmi les lauréats, il resterait d'actualité, confirme-t-on simplement chez Sita, sans s'avancer davantage. Comme s'il était à craindre d'autres mauvaises

surprises.

Thomas Dubois

Le procès Citron encore reporté

Publié le mercredi 28 septembre 2011 à 08H02

L'ex-entreprise Citron et son ancien PDG, Mickaël Brüggler, attendront encore avant de s'expliquer devant la justice. L'association à l'origine de la procédure s'est désistée.

L'ex-usine Citron mise aux enchères jeudi

Publié le samedi 17 septembre 2011 à 08H00

INDUSTRIE.Du matériel lourd de l'ex-usine Citron sera mis aux enchères jeudi prochain au Havre. Détails de la vente.

La vente aux enchères se déroulera directement à Rogerville

Suite aux opérations de mise en sécurité du site et de dépollution de l'usine Citron, le matériel qui n'avait pas pu être vendu en mars dernier, compte tenu de l'interdiction d'accès, sera présenté aux enchères publiques ce jeudi 22 septembre à 14 h 30.
Agissant à la requête du mandataire judiciaire Maître Vincent et de société de financement, Maîtres Robert Lesieur et Maryvonne Le Bars, commissaires priseurs, présenteront divers matériels

spécifiques à l'activité de recyclage et de traitement des déchets, pouvant intéresser de nombreux acquéreurs français et internationaux.
Parmi ces importantes installations, on trouve notamment une chaîne de recyclage des luminaires ou de tri des piles, un filtre-presse Titan utilisé pour la répartition des eaux et boues, le traitement des fumées et l'incinération des ordures ménagères, du matériel d'analyse chimique du laboratoire, un stock de bois ou encore un lot de ferraille.
La vente débutera à 14 h 30 sur place à Rogerville, ce jeudi avec une visite à partir de 14 h ou le matin sur rendez-vous.

Le Havre : Déchets toxiques à évacuer chez Citron

Publié le lundi 27 juin 2011 à 07H23

ENVIRONNEMENT.L'Etat continue la prise en charge de la dépollution de Citron où restent des produits dangereux.

La mise en sécurité doit se poursuivre à l'intérieur de l'usine

Après Citron, voici le projet… Orange ! Un nom en forme de clin d'œil choisi par la société Sita, filiale de Suez, qui s'est donnée deux ans pour aboutir son ambition : implanter en lieu et place de l'ancienne usine une chaudière biomasse, « qui produira de la vapeur et de l'électricité à partir de bio-déchets solides ». Il est question, entre autres, d'une « fourniture directe d'énergie aux industriels voisins ».

L'association Ecologie pour Le Havre, pour sa part, émet déjà un certain scepticisme face à ces annonces : « Pour leur fournir de la vapeur, il faudrait la faire passer sous le grand canal qui est à gabarit maritime. Qui paie la pose des tuyaux ? »

Bacs de soude et d'acide
Mais l'actualité du site reste la délicate question de sa dépollution. C'est toujours l'Etat, via l'Ademe, qui gère les opérations. Pour deux raisons : d'abord, si le tribunal de commerce du Havre l'a bien désigné comme nouveau propriétaire de lieux, Sita ne dispose pas encore des clés. Ensuite, la toxicité de certains déchets toujours sur place pose encore un problème de sécurité publique,

mission qui reste du ressort de l'Etat.
Après une première phase de travaux, aujourd'hui terminée, ayant notamment mis fin aux fumerolles des déchets imbrûlés, une seconde doit bientôt débuter. « Le marché a été notifié il y a une dizaine de jours », confirme la Dreal (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement).
Il est question cette fois d'évacuation : des déchets organiques aujourd'hui abrités sous les alvéoles extérieures, ainsi que des bacs de soude et d'acide chlorhydrique et des piles au lithium restés à l'intérieur. Ces produits seront tous évacués « vers des centres adaptés, le moins loin possible », indique la Dreal. La durée de l'opération reste indéterminée : « plusieurs semaines, voire plusieurs mois ».

Appel à projets de la Région
Et après ? La gestion devrait théoriquement revenir au futur propriétaire. Sur cette question, Sita a choisi de ne pas communiquer tant que n'auront pas été détaillés ses objectifs à destination de la Région. Celle-ci les étudiera en effet dans le cadre de son appel à projets énergies dont le dépôt de candidatures s'achève au mois d'août, avec la promesse de financement pour les lauréats.

T. D.

Deuxième vague de dépollution chez Citron au Havre

Publié le dimanche 26 juin 2011 à 17H16

Après une première phase de travaux délicats destinés à neutraliser les fumerolles présentes sur place, une nouvelle phase de la dépollution de l'ancienne usine Citron, située sur la zone industrielle et portuaire du Havre, est en cours de lancement. Cette fois-ci, il s'agit d'évacuer les déchets organiques, des bacs de soude et d'acide chlorhydrique, ainsi que des piles au lithium encore présentes sur place. Le marché des travaux vient d'être notifié par la Dreal, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement. Liquidée en décembre dernier par le tribunal de commerce du Havre, l'usine Citron employait quelque cent-vingt salariés. Le site a été cédé à Sita, une filiale du groupe Suez, qui, d'ici à deux ans, veut implanter en lieu et place du site de recyclage de déchets industriels une chaudière biomasse destinée à produire de l'énergie. Cette chaudière devrait produire de l'électricité et de la vapeur à destination des industriels voisins à partir de bio-déchets.

Le Havre : La désillusion des ex-Citron

Publié le samedi 18 juin 2011 à 08H00

SOCIAL. Un mois après l'annonce de la reprise du site, la majorité des salariés n'a toujours pas retrouvé d'emploi.

Les anciens salariés de Citron ont fixé tour à tour un rendez-vous avec leur avocate, hier matin

Voilà un peu plus d'un mois que l'annonce de la reprise de l'ancienne usine Citron est tombée. Désignée par le tribunal de commerce du Havre, Sita, filiale du groupe Suez spécialisée dans le traitement et la valorisation des déchets, a annoncé son intention d'y implanter une chaudière biomasse (unité de production d'énergie à partir de la combustion de déchets de bois).
Seulement, ce projet ne garantit aucunement la reprise d'anciens salariés. Une profonde désillusion pour la majorité des 115 personnes licenciées à la suite de la liquidation judiciaire de l'entreprise. Une trentaine d'entre eux était réunie hier matin à la maison des syndicats pour faire le point sur la situation.
Très peu ont retrouvé un emploi durable. « Une vingtaine seulement », indique le délégué CFE-CGC Thierry Coesme « en CDI ou CDD longue durée ». La plupart des autres suivent des formations dans le cadre d'un contrat de transition professionnel, en partenariat avec Pôle Emploi.

« Arnaque »
« J'ai l'impression que nous payons le fait d'avoir dénoncé publiquement les manquements de notre ancien employeur », lâche Thierry Coesme, amer. Avec Michel Walosik, responsable havrais CFE-CGC, il partage un sentiment d'« arnaque » quant aux annonces de Sita. Les deux hommes maintiennent que l'entreprise s'était engagée à la reprise d'au moins une trentaine de personnes.
« Ce qui était en jeu, c'était uniquement le rachat des bâtiments », assurait pourtant il y a peu dans nos colonnes Philippe Leblanc, directeur général Sita grand ouest (contacté hier sans succès).
Une brochure avait été éditée par la filiale de Suez pour vanter les mérites de son projet sur la zone industrielle du Havre. Outre l'annonce de 45 emplois directs et 65 emplois indirects créés, celle-ci stipulait : « La création d'une unité de cogénération constitue pour les ex-salariés Citron, à moyen terme, une opportunité de retrouver un emploi local dans lequel leurs connaissances trouveront naturellement à s'exprimer ». A condition qu'ils patientent deux ans, le temps que s'est donné Sita depuis pour réaliser ses objectifs.

T. D

Ex Citron : Sita investira 40 M€

Publié le vendredi 03 juin 2011 à 15H57

Quarante millions d’euros. On sait maintenant que c’est la somme que prévoit d’investir Sita sur l’ancien site de la société Citron (Rogerville) en cours de déblayage par l’État. La filiale de GDF

Suez veut y construire une unité de production de vapeur et d'électricité à partir des bois déclassés de seconde catégorie, aujourd'hui généralement promis à l'enfouissement. Livrable en 2013, l'installation, qui nécessite d'importants traitements de fumées, devrait être la première en France entièrement vouée à ce type de déchets contenant des peintures et des produits chimiques. La vapeur produite sur place sera vendue aux industriels voisins. Aux dernières nouvelles, Total aurait manifesté son intérêt.

Citron trouve preneur

Publié le vendredi 20 mai 2011 à 14H13

Sita Nord Ouest va construire une unité de production de vapeur et d'électricité sur l'ancien site havrais du groupe Citron. Matière première ? Les 3,5 millions de tonnes de meubles déclassés susceptibles d'être collectés sur la façade Manche. Sita parle de la création de 110 emplois et d'un investissement de plusieurs dizaines de millions d'euros, lequel ne comprend pas la dépollution que l'Etat a pris à sa charge dans l'attente d'un remboursement par les anciens propriétaires.

Citron : des salariés hors du coup

Publié le vendredi 13 mai 2011 à 08H00

ECONOMIE. La société Sita, filiale du groupe Suez, ne reprendra que les « murs » de l'ancienne usine Citron.

L'ancien site industriel Citron devrait être réhabilité puis aménagé

«Je suis à la fois surpris et déçu… » Michel Walosik, responsable de l'union locale CFE-CGC et porte-parole des salariés de Citron, ne cache pas son amertume aux détails de la reprise du site industriel par Sita. Le repreneur qui a été désigné, mercredi, sur décision du tribunal de commerce est en effet très clair. « Ce qui était en jeu, c'était uniquement le rachat des bâtiments. C'est chose faite… », précise Philippe Leblanc, le directeur général Sita grand ouest. Les salariés de l'ancienne usine Citron ne seront donc pas repris comme l'espéraient les syndicats.

Energie renouvelable
Sita se donne deux ans pour lancer une nouvelle activité : la production d'électricité par des déchets de bois. « Nous travaillons sur ce dossier depuis plusieurs mois en partenariat avec des acteurs locaux et la région Haute-Normandie. C'est un investissement important de l'ordre d'une dizaine de millions d'euros. A terme, nous devrions créer 110 emplois. L'activité nécessitera des compétences en matière thermique. Si d'anciens salariés veulent postuler chez nous dans le futur, nous en serons ravis. Ce site sera une première en France car ce type de production d'énergie renouvelable existe surtout dans les pays d'Europe du Nord », ajoute le responsable.
Michel Walosik, quant à lui, rappelle qu'au mois de décembre, lorsque Citron était en liquidation judiciaire, il avait été évoqué la reprise d'une partie du personnel. « Il s'agissait surtout du personnel qualifié, une trentaine de salariés. Bien sûr, il y aurait eu une partie qui n'aurait pas été concernée comme les administratifs… Aujourd'hui, nous allons demander au représentant de l'Etat que les salariés de Citron soient prioritaires à l'emploi. A l'heure actuelle, nous sommes en contrat de transition professionnelle. Il existe une cellule de reclassement. Un état des lieux doit être dressé le 10 juin. Sur les 110 salariés qui ont été licenciés, sept seulement ont retrouvé du travail en CDI… » indique le responsable syndical.
Reste en suspens, la question de la dépollution du site, notamment le traitement des bacs de soude et des stocks de piles au lithium. La Direction régionale de l'environnement a terminé une première phase de travaux de mise en sécurité pilotée par l'Ademe.

F. H

Citron dans les mains de Sita

Publié le jeudi 12 mai 2011 à 07H26

ECONOMIE. La reprise du site est confiée à Sita, filiale du groupe Suez spécialisée dans le traitement des déchets.

La première phase de mise en sécurité est achevée (photo C. Cariat)

Après avoir examiné les offres de quatre candidats, le tribunal de commerce du Havre a décidé de confier la reprise de l'usine Citron à Sita, filiale du groupe Suez devenue « leader européen de la gestion globale des déchets ». N'ayant toujours pas pris connaissance officiellement de l'ordonnance du juge hier, la direction générale de Sita Grand Ouest n'a pas souhaité communiquer et dévoiler le contenu du projet qui a motivé la décision du tribunal.

« Promis de reprendre du personnel »
La nouvelle réjouit en tout cas le responsable de l'union locale CFE-CGC et porte-parole des salariés Michel Walosik. « Ils ont promis de reprendre du personnel et de relancer le four (récompensé autrefois pour son innovation, N.D.L.R.). Ils auront besoin d'ingénieurs : ce sera un redémarrage costaud. » Michel Walosik table ainsi sur le sauvetage d'« une trentaine d'emplois au minimum. Mais ça laisse augurer des embauches par la suite : en théorie, le site de Citron aurait dû fonctionner avec au moins 200 personnes » (contre près de 120 sur la fin). Autre point fort, aux yeux du responsable syndical : « Ils sont les seuls à posséder un centre d'enfouissement pour accueillir les milliers de tonnes de mâchefer ».
La Dreal (Direction régionale de l'environnement) elle, vient d'annoncer la fin de la première phase des travaux de mise en sécurité pilotés par l'Ademe (et donc financés par des fonds publics). Lancés début mars, ces derniers consistaient à déplacer et éteindre les « imbrûlés », ces déchets encore fumants longtemps restés à l'air libre. La suite des opérations demeure un mystère sur lequel Philippe Ducrocq, directeur de la Dreal, ne s'avancera pas, tant sur le plan du calendrier que des financements engagés. « Aujourd'hui, il faut traiter les bacs de soude et les stocks de piles au lithium, ce qui demandera un certain temps. Nous agissons par ordre d'urgence. »

Thomas dubois

Un repreneur pour Citron

Publié le mercredi 11 mai 2011 à 18H13

Citron connaît désormais le nom de son repreneur : Sita

CHRISTIAN CARIAT

Le tribunal de commerce du Havre a annoncé cet après-midi la reprise de l'ancienne usine Citron, située sur la zone industrialo-portuaire du Havre, par l'entreprise Sita, une filiale du groupe Suez spécialisée dans la gestion globale des déchets. Cette dernière n'a pas encore souhaité s'exprimer à ce sujet. De source syndicale, Sita se serait engagé à reprendre une partie des anciens salariés de Citron pour relancer ses infrastructures industrielles.

Les ex-salariés de Citron doivent être patients

Publié le mardi 10 mai 2011 à 07H30

SOCIAL.En attendant l'annonce du futur repreneur, les ex-salariés de Citron se plient au long calendrier judiciaire.

Au conseil de prud'hommes, hier : les salariés écoutent leur avocate

L'identité du repreneur de l'usine Citron devrait être dévoilée théoriquement avant la fin de la semaine. Quatre candidats ont été entendus au tribunal de commerce il y a près de deux semaines : Veolia, Suez, Rémondis et un quatrième, de nationalité mexicaine.
Y aura-t-il à la clé une promesse de reprise d'anciens salariés ? Certains, toujours privés d'emploi depuis la liquidation de l'entreprise en décembre 2010, n'ont pas caché leur souhait de retourner travailler sur le site de Rogerville… à condition évidemment que celui-ci soit désormais exploité dans des conditions satisfaisantes, au regard des réglementations environnementales comme du code du travail.

« Besoin de faire le point »
Hier après-midi, une dizaine d'entre eux avait d'ailleurs une nouvelle fois fait le déplacement au conseil de prud'hommes du Havre. Une procédure collective englobant une trentaine de dossiers y était notamment citée, réclamant des versements de primes, retards de salaires, etc.
L'audience a fait l'objet d'un report au 26 septembre, à la demande de l'avocate des salariés. Pour cause, celle-ci n'est en charge de leurs dossiers que depuis le mois de mars. Cette dernière, Me Delphine Drezet, a justifié ce délai supplémentaire par « le besoin de faire un point exhaustif » sur la situation.
Faute de bénéficier d'une autre alternative dans l'espoir de voir leurs demandes aboutir, les anciens employés sont obligés de prendre leur mal en patience.

Soixante-dix plaintes pour harcèlement
« C'est sûr, on aimerait que les choses avancent plus rapidement, commentait l'un d'eux hier. Ce n'est pas qu'une question d'argent. On a hâte d'être libérés de tout ça. »
Le chemin s'annonce pourtant encore long. L'ensemble des ex-Citron concerné est désormais convié par leur avocate le 17 juin avec la consigne de ramener tout justificatif permettant d'étoffer la

procédure. « On ne retrouvera pas tout ! » s'inquiétaient déjà certains hier. « Pour les heures supplémentaires, on nous appelait parfois le week-end pour nous demander de venir dépanner, témoigne Gérald. Ça restait toujours oral, sans trace écrite. »
Me Drezet les a également incités à se munir de tout courrier « démontrant éventuellement l'existence de harcèlement moral ».
Selon Michel Walosik, représentant syndical CFE-CGC accompagnant les anciens travailleurs de Citron, « soixante-dix plaintes ont été déposées pour harcèlement moral ». Des dossiers qui seront traités au volet pénal, qui lui aussi demandera beaucoup de patience.
T. D.

Usine Citron au Havre : bientôt la reprise

Publié le jeudi 28 avril 2011 à 07H35

ECONOMIE.Quatre repreneurs potentiels ont été entendus par le tribunal de commerce. Réponse dans quinze jours.

Citron attend de connaître l'identité de son repreneur (photo d'archives)

Qui héritera du site de l'ancienne usine de recyclage Citron ? La réponse sera délivrée « sous quinzaine », a annoncé sans plus de précision le tribunal de commerce du Havre, au terme d'une longue audience qui a vu hier les repreneurs potentiels présenter leurs dossiers.
Quatre candidats se sont manifestés : les groupes Veolia, Sita (filiale du groupe Suez spécialisée dans le traitement des déchets), la société Rémondis France (experte du traitement des déchets dangereux) et un quatrième postulant de nationalité mexicaine.

Chantier confidentiel
Y a-t-il un espoir de reprise des anciens salariés ? Les techniques industrielles de Citron, uniques en Europe, seront-elles réemployées ? Quelle part prendra le futur propriétaire dans l'entreprise colossale de nettoyage des lieux ? Me Catherine Vincent, le mandataire judiciaire en charge de la liquidation de Citron, n'a délivré aucun commentaire à la sortie de la salle d'audience hier.
Aujourd'hui, les opérations de mise en sécurité des déchets se poursuivent dans l'enceinte de l'entreprise controversée. Selon la Dreal (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), ces travaux respectent les délais prévus. Les pelleteuses procèdent actuellement à

l'étalement des déchets fumants, restés à l'extérieur depuis l'arrêt de l'usine en octobre dernier.

Le Havre : L'usine Citron mis aux enchères

Publié le vendredi 18 mars 2011 à 07H52

ECONOMIE.Une vente publique du matériel roulant était organisée hier dans l'enceinte même de l'usine fermée.

Trente-huit lots étaient mis en vente au cours de ces enchères particulières organisées chez Citron

Maître Catherine Vincent évoquait encore récemment dans ces mêmes colonnes « une trésorerie exsangue » au sujet de l'entreprise Citron, qu'elle est chargée de liquider. Le site de Rogerville fait toujours l'objet de frais de gardiennage et d'assurances, engagés par le mandataire judiciaire. Alors, afin de renflouer les caisses, une vente aux enchères était organisée hier sur le parking autrefois réservé aux salariés de Citron. L'accès demeurait évidemment interdit sur le reste du site, où se déroulent depuis la semaine dernière les premières opérations de mise en sécurité.

Trente-huit lots étaient mis en vente, sous la houlette de la société de commissaires priseurs Lesieur-Le Bars. Essentiellement du matériel roulant : voitures de fonction, tracteurs, bennes, etc.

Venus parfois de loin
Les visiteurs - généralement des agriculteurs, ferrailleurs, entreprises de BTP - sont venus nombreux. Certains de très loin. Tel ce retraité, arrivé exprès de la région de Mons, en Belgique. « Pour moi, c'est beaucoup trop cher ici », commente-t-il à l'écoute des chiffres scandés par les commissaires priseurs. Une Mégane de 2004, 200 000 kilomètres au compteur, part à 2 400 €. Un chariot télescopique daté de 2007, lui, est adjugé à 20 500 €.
A en croire d'anciens salariés de Citron venus assister à la vente, certains ont fait d'excellentes affaires. D'autres moins. « Celui qui a acheté la Laguna à 1 000 € a fait une erreur, sourient deux d'entre eux. C'était celle du patron, elle est quasiment morte. » Malgré les plaisanteries, « ça fait un pincement au cœur d'être ici », commente Stéphane Leveuf. A ses côtés, l'un de ses ex-collègues de Citron, Charlie Cartignies : « La plupart des engins qui sont ici, on les a manipulés ». Ce dernier repartira avec une bétonnière sous le bras.

Thomas Dubois

Citron : opération sûreté

Publié le samedi 12 mars 2011 à 08H00

ENVIRONNEMENT.Après la mise en place du chantier, les premiers mouvements de déchets viennent de commencer.

Les pelleteuses se chargent actuellement de vider les alvéoles de leur mâchefer (photo Christian Cariat)

Voilà bientôt cinq mois que l'usine Citron ne fonctionne plus, depuis l'incendie qui a précipité la chute de l'entreprise. Il est d'ailleurs toujours interdit de pénétrer à l'intérieur du bâtiment d'où les flammes s'étaient propagées. Trop dangereux, reconnaît un représentant de la Dreal (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), alors que les premières opérations de traitement des déchets extérieurs ont été mises sur pied depuis lundi (notre édition de mardi). L'entreprise de dépollution missionnée par l'Ademe doit procéder désormais à un vaste jeu de chaises musicales. Ses pelleteuses s'emploient actuellement à vider les alvéoles qui abritaient jusqu'à présent le mâchefer (déchets traités). Libérées, ces halles accueilleront alors les 4 000 tonnes environ de déchets organiques laissés à l'état brut quelques mètres derrière.

Une fois ces derniers en sécurité, leur emplacement étanche doit servir à son tour à la réception et la neutralisation des « imbrûlés », ces déchets à l'odeur et aux fumées persistantes devenues le symbole désolant du scandale Citron.

Avenir industriel

« La manipulation des imbrûlés débutera aux alentours du 28 mars », indique Guillaume Appéré, responsable du service risques de la Dreal. Le calendrier prévisionnel fixe la fin de cette première étape au mois de mai.

Et après ? Les fonctionnaires se refusent à toute affirmation, notamment tant que l'avenir industriel du site restera inconnu. « L'Etat est dans son rôle aujourd'hui en prenant la main sur un sujet urgent, avec des financements publics, rappelle Guillaume Appéré. Mais il ne gère pas le site, Citron est toujours administré par un liquidateur judiciaire. »

Ce dernier, Me Catherine Vincent, évoque « une trésorerie exsangue », mais reste confiant dans les possibilités de reprise de l'activité. Si la date de dépôt des candidatures a été reportée du 10 au 23 mars, « nous avons toujours quatre-cinq repreneurs possibles, assure Catherine Vincent. Dont trois vraiment sérieux. »

Thomas Dubois

Citron : le début de la dépollution

Publié le vendredi 11 mars 2011 à 16H34

La mise en sécurité de l'ancienne usine Citron, où sont toujours stockées 100 à 150 000 tonnes de déchets, a été lancée cette semaine. Les premières manoeuvres, réalisées par une entreprise spécialisée dans la dépollution sous l'égide de l'Ademe, doivent aboutir à la neutralisation des déchets "prioritaires", à savoir ceux dégageant encore des fumées nocives. Selon un calendrier prévisionnel estimé par les services de l'Etat, cette première phase de travaux doit se poursuivre jusqu'en mai.

Mise en sécurité du site Citron : des débuts discrets

Publié le mardi 08 mars 2011 à 07H37

ENVIRONNEMENT.Peu visibles, les premières opérations de mise en sécurité du site ont pourtant débuté hier.

Les véhicules garés sur le parking seraient destinés à la vente

Devant les grilles de l'usine Citron à Rogerville, rien ne semblait avoir changé hier. Toujours cette odeur désagréable, ces fumées incessantes s'évaporant des collines noires de déchets… et très peu de mouvement à l'horizon, malgré l'annonce des premières opérations de mise en sécurité du site (notre édition d'hier).
Normal, selon la préfecture. Les premiers jours sont en effet destinés à la « mise en place du chantier » avant que ne débutent les manœuvres de déplacement des déchets, en théorie à partir de jeudi. Seuls un camion benne et une pelleteuse seraient arrivés sur le site hier, précise-t-on par ailleurs à la préfecture de Seine-Maritime.

Vente aux enchères
Pourtant, d'autres véhicules, en apparence de chantier, sont apparus depuis peu sur le parking

intérieur de l'ancienne usine. Mais ces derniers, autrefois propriété de l'entreprise Citron, seraient plutôt destinés à une vente aux enchères prévue la semaine prochaine.
Les représentants de l'association Ecologie pour Le Havre, notamment sa présidente Annie Leroy, pensaient bien quant à eux pénétrer à l'intérieur du site dès hier, après avoir convenu d'un rendez-vous avec les services de l'Etat. Celui-ci a été finalement annulé, mais les militants écologistes se sont quand même déplacés afin de constater les débuts discrets des opérations. Il en faudra encore bien plus pour les rassurer, eux qui exigent désormais la communication détaillée et publique des résultats des analyses effectuées par la Dreal sur les fumerolles s'échappant du site.
Annie Leroy aura l'occasion de s'en inquiéter aujourd'hui auprès des services de la préfecture, alors que se tient une nouvelle réunion du Coderst (Conseil de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques) de Seine-Maritime, où le cas Citron sera immanquablement évoqué.

Citron : enfin la dépollution

Publié le lundi 07 mars 2011 à 07H16

ENVIRONNEMENT. Les premières opérations de mise en sécurité du site doivent commencer aujourd'hui.

Plus de 100 000 tonnes de déchets occupent toujours le site de Citron

Se refusant jusqu'alors au moindre commentaire, la préfecture a récemment publié son premier communiqué officiel sur le dossier sensible Citron (notre édition de jeudi). Et pour cause : celui-ci annonce les premières opérations concrètes de mise en sécurité du site à partir d'aujourd'hui. Conformément à ce qui a déjà été indiqué dans nos colonnes, c'est l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) qui est chargée de piloter les débuts de la dépollution.

Stopper les fumerolles
Il s'agit d'abord de s'attaquer aux déchets extérieurs en stoppant les émissions de fumerolles (lire ci-dessous). Pour cela, explique la préfecture, ils seront déplacés « par petites quantités sur une zone étanchéifiée spécifiquement conçue », et refroidis « par compactage en couches successives ». Cette première phase devrait se dérouler sur plusieurs semaines. L'Ademe est censée ensuite organiser le retrait des déchets à destination des propriétaires sollicités par les services de l'Etat pour les récupérer et les éliminer eux-mêmes. Mais tous ne seront pas en mesure de le faire. « L'Ademe

procède à une analyse en vue d'identifier les filières potentielles d'élimination des déchets qui demeureront sur le site », assure la préfecture.

Annie Leroy, présidente de l'association Ecologie pour Le Havre, s'agace toutefois. Tout d'abord « parce qu'au titre de représentante de la fédération France Nature Environnement, je siège au Coderst et à la Clis (respectivement Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques et Commission locale d'information et de surveillance, NDLR) où je n'ai pas été informée de ces annonces. »

« Vos impôts serviront à payer »

Mais aussi parce que « ce communiqué ne dit pas combien tout cela coûtera au final, et il ne précise pas que ce sont vos impôts qui serviront à payer ». La préfecture annonce bien des opérations « financées par l'Etat », mais aucun montant global prévisionnel n'est effectivement évoqué.

Une première enveloppe d'1,6 million d'euros a été attribuée à l'Ademe. Une somme qui atteindra « sûrement plusieurs dizaines de millions pour la dépollution totale du site », estime Annie Leroy.

Air Normand sollicité

En marge des travaux engagés à partir d'aujourd'hui, l'observatoire de la qualtié de l'air surveillera le site.

Priorité de l'Ademe : mettre fin aux fameuses fumerolles qui ne cessent de se dégager des montagnes de déchets restées à l'intérieur de Citron. Même si, selon la préfecture qui se base sur des analyses effectuées sur le site par la Dreal (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), « les concentrations mesurées en substances potentiellement toxiques par inhalation sont inférieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle ». Les substances en question désignent en particulier le benzène, défini comme cancérigène.

Par ailleurs, Air Normand est chargé d'effectuer des mesures sur la périphérie élargie autour de Citron. L'observatoire de la qualité de l'air en Haute-Normandie débute tout juste l'installation de ses instruments de mesure. « Nous allons également renforcer nos sites habituels à Gonfreville, Honfleur et Rogerville », indique-t-on à l'antenne havraise d'Air Normand. De son côté, Annie Leroy se réjouit de cette annonce, « car les résultats de leurs analyses seront obligatoirement rendus publics ».

Au Havre, les travaux de dépollution de Citron débutent lundi

Publié le dimanche 06 mars 2011 à 18H33

Sur la zone industrielle et portuaire du Havre, le site de l'ancienne usine Citron va être dépollué. Placée en liquidation judiciaire en décembre dernier, l'usine spécialisée dans le recyclage et le traitement des déchets est aujourd'hui à l'abandon mais plusieurs dizaines de milliers de tonnes de déchets y sont stockés. Les opérations de traitement des fumerolles doivent débuter demain lundi. Plus d'informations dans nos éditions havraises datées du lundi 7 mars.

Le Havre : L'Etat va "sécuriser" l'usine Citron

Publié le jeudi 03 mars 2011 à 07H20

Pollution industrielle. A partir du lundi 7 mars, une opération de dépollution va être menée sur le site de l'usine Citron près du Havre.

Les déchets de l'usine Citron

THOMAS DUBOIS

A la suite de la liquidation judiciaire de l'entreprise Citron, l'État prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du site. D'une part, la DREAL a engagé les analyses de fumerolles générées par le stock de déchets imbrûlés. Les premiers résultats obtenus sur le site ont montré que les concentrations mesurées en substances potentiellement toxiques par inhalation (composés organiques volatils, dont le benzène notamment) sont inférieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle et aux valeurs guides définies par l'AFSSET. Les opérations d'évacuation des déchets peuvent donc débuter. Des analyses complémentaires ont été confiées à Air Normand afin de renforcer le suivi environnemental en périphérie du site.

D'autre part, le préfet a chargé l'ADEME de procéder aux opérations nécessaires à l'arrêt des émissions de fumées depuis le stockage extérieur de déchets imbrûlés, et à la prise en charge des déchets nécessitant une intervention prioritaire. Les opérations de gestion du stockage de déchets imbrûlés débuteront le lundi 7 mars.

Financées par l'État, elles consisteront à déplacer ces déchets par petites quantités sur une zone étanchéifiée spécifiquement conçue, et à les refroidir par compactage en couches successives, de sorte à stopper les émissions de fumerolles. A cette occasion, un stock de déchets organiques situé à proximité des imbrûlés sera déplacé et mis en sécurité. Ces opérations, qui constituent la première phase de l'intervention de l'ADEME, se dérouleront sur plusieurs semaines.

L'ADEME gèrera aussi les retraits des déchets encore présents sur le site, puisqu'en vertu de la responsabilité incombant aux entreprises qui ont confié le traitement de leurs déchets à Citron d'assurer leur élimination finale, les producteurs de ces déchets doivent prendre en charge cette élimination.

L'ADEME procède à une analyse en vue d'identifier les filières potentielles d'élimination des déchets qui demeureront sur le site une fois ces opérations réalisées.

Enfin, l'État veille au contrôle de la santé des anciens salariés de l'entreprise Citron. Le service de

santé au travail qui a suivi l'entreprise va procéder à l'établissement de certificats médicaux pour ces anciens salariés. Pour s'assurer de ce suivi, la DIRECCTE (ancienne Direction du Travail) est en relation avec le mandataire-liquidateur et le service de santé au travail SANTRA PLUS, au Havre.

L'Etat met en sécurité l'ancienne usine Citron au Havre

Publié le mercredi 02 mars 2011 à 18H23

A la suite de la liquidation judiciaire de l'entreprise Citron, l'État prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du site. D'une part, la DREAL a engagé les analyses de fumerolles générées par le stock de déchets imbrûlés. Les premiers résultats obtenus sur le site ont montré que les concentrations mesurées en substances potentiellement toxiques par inhalation (composés organiques volatils, dont le benzène notamment) sont inférieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle et aux valeurs guides définies par l'AFSSET. Les opérations d'évacuation des déchets peuvent donc débuter. Des analyses complémentaires ont été confiées à Air Normand afin de renforcer le suivi environnemental en périphérie du site.
D'autre part, le préfet a chargé l'ADEME de procéder aux opérations nécessaires à l'arrêt des émissions de fumées depuis le stockage extérieur de déchets imbrûlés, et à la prise en charge des déchets nécessitant une intervention prioritaire. Les opérations de gestion du stockage de déchets imbrûlés débuteront le lundi 7 mars. Financées par l'État, elles consisteront à déplacer ces déchets par petites quantités sur une zone étanchéifiée spécifiquement conçue, et à les refroidir par compactage en couches successives, de sorte à stopper les émissions de fumerolles. A cette occasion, un stock de déchets organiques situé à proximité des imbrûlés sera déplacé et mis en sécurité. Ces opérations, qui constituent la première phase de
l'intervention de l'ADEME, se dérouleront sur plusieurs semaines. L'ADEME gèrera aussi les retraits des déchets encore présents sur le site, puisqu'en vertu de la
responsabilité incombant aux entreprises qui ont confié le traitement de leurs déchets à Citron d'assurer leur élimination finale, les producteurs de ces déchets doivent prendre en charge cette élimination.
L'ADEME procède à une analyse en vue d'identifier les filières potentielles d'élimination des déchets qui demeureront sur le site une fois ces opérations réalisées.
Enfin, l'État veille au contrôle de la santé des anciens salariés de l'entreprise Citron. Le service de santé au travail qui a suivi l'entreprise va procéder à l'établissement de certificats médicaux pour ces anciens salariés. Pour s'assurer de ce suivi, la DIRECCTE (ancienne Direction du Travail) est en relation avec le
mandataire-liquidateur et le service de santé au travail SANTRA PLUS, au Havre.

Le Havre : L'Etat au secours de l'usine Citron

Publié le mercredi 23 février 2011 à 07H50

ENVIRONNEMENT. Le traitement des premiers déchets a été confié à l'Ademe, agence sous

tutelle du ministère de l'Ecologie. Près d'1,6 million d'euros a été débloqué.

William Modard, Charlie Cartignies, Stéphane Leveuf : des ex-Citron de plus en plus impatients

En même temps qu'une fumée ininterrompue, les monticules noirs dégagent toujours une odeur âcre. Néanmoins, les montagnes de déchets jusqu'alors abandonnés de Citron, à Rogerville, ne le sont plus tout à fait. Depuis la liquidation de l'entreprise le 10 décembre dernier, les premières mesures concernant leur traitement se précisent.
L'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) a été missionnée pour la mise en sécurité des dépôts restés à l'air libre, dont l'auto-combustion laisse craindre à tout moment le déclenchement d'un incendie. « C'est une priorité, car on trouve des déchets organiques à proximité de ces résidus fumants », explique Guillaume Appéré, responsable du service risques de la Dreal (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), seul représentant de l'Etat jusqu'à présent habilité à communiquer sur le dossier sensible Citron.
L'annonce réjouit l'association écologiste Robin des Bois. « C'est une bonne nouvelle : ce genre de lieu est encore plus dangereux quand il reste à l'abandon, assure son président Jacky Bonnemains. Mais débarrasser ce site va poser des problèmes, car la plupart de ces fumées sont toxiques. »
En l'occurrence, il n'est pas encore question d'évacuation. « Il s'agit de les manipuler de telle sorte qu'ils ne fument plus », indique Guillaume Appéré. Il est encore moins question de calendrier. « Cette mise en œuvre se fera de manière progressive. Il y a d'abord une phase d'analyse, d'évaluation des besoins. » Au titre de crédit exceptionnel, près d'1,6 million d'euros a été confié par l'Etat à l'Ademe pour mener à bien sa mission.
« C'est un strict minimum », lance Annie Leroy, présidente d'Ecologie pour Le Havre (EPLH). L'association tempère largement ces premières mesures, qui officialisent « le paiement par les contribuables des frais de dépollution du site ». Citron est habitué des fonds publics. Il fut une époque où malgré de nombreux arrêtés précédents de mise en demeure, l'usine sollicitait - et obtenait - des subventions auprès des collectivités telles que le conseil régional, ou encore la Codah, qui vota à l'unanimité une aide de 35 000 € en mars 2007…
Pour EPLH, il est désormais nécessaire de « modifier la loi », assure Annie Leroy, « afin d'assurer des garanties financières qui évitent au citoyen de payer la dépollution quand l'entreprise est en liquidation judiciaire ».

« Au moins quatre ou cinq repreneurs »

Mickaël Brüggler était présent hier au tribunal correctionnel du Havre, cité pour de multiples infractions courant 2009 et 2010*. Par ailleurs, le PDG de Citron a été mis en examen en décembre dernier pour, entre autres, mise en danger de la vie d'autrui, déversement de substances nuisibles dans les eaux souterraines...
« Nous devons attendre que ce volet pénal soit achevé pour entamer la suite », explique Michel Walosik, responsable CFE-CGC. Le syndicat pilote une procédure collective en vue d'obtenir des

indemnités devant les prud'hommes. Trente dossiers auraient été rassemblés jusqu'à présent. L'attente s'annonce donc très longue. Pour certains, elle est déjà interminable. Charlie, Stéphane et William, par exemple, se sentent « laissés pour compte » depuis la liquidation. « Nous faisons face à des impayés, certains ont repris une mutuelle à leur charge... »
Pourtant, affirment de concert la CFE-CGC et le liquidateur judiciaire de Citron, Me Catherine Vincent, toutes les prises en charge suivent leurs cours normalement. Le bilan financier de l'entreprise ne facilite pas les choses, notamment sur la question des visites médicales promises aux salariés : Citron n'était plus adhérent de Santra Plus depuis juillet 2010, faute de payer les cotisations. Le service de santé au travail s'est depuis engagé à recevoir les employés, à condition que chacun en fasse la demande individuelle, fiche d'exposition à l'appui.
Exposés à des produits douteux, Charlie, Stéphane et William l'ont visiblement été, à en croire leurs récits qui allongent la liste des témoignages accablants sur la fin de vie de l'usine. Tous les trois se disent pourtant prêts à y retravailler, en cas de reprise de l'activité dans de bonnes conditions. « Nous avons fixé la date limite du 10 mars pour présenter des offres », indique Me Vincent. « Il existe au moins quatre ou cinq candidats. »
* Lire également page 46.
En janvier dernier, les services de l'Etat affirmaient leur intention de solliciter tous les propriétaires de déchets présents sur le site de Citron, afin qu'ils viennent les reprendre. « Tous sont au courant », réitère aujourd'hui Guillaume Appéré pour la Dreal.
A l'époque, les représentants du personnel et les écologistes doutaient fortement de la probabilité d'un tel scénario, au vu des nombreux résidus broyés et mélangés.
Mais d'après Me Catherine Vincent, « la procédure est en cours. Tous les jours, nous avons des personnes qui viennent sur place reconnaître leurs déchets pour les enlever. »

Le Havre : Le PDG de Citron devant le tribunal

Publié le mercredi 23 février 2011 à 07H16

JUSTICE.Le patron de l'ancienne usine de traitement des déchets était cité hier devant le tribunal correctionnel du Havre, pour des fautes d'exploitation.

L'usine Citron, à Rogerville

Déjà mis en examen en décembre dernier (mise en danger de la vie d'autrui, harcèlement moral, faux et usage de faux…) dans la foulée de la liquidation de l'entreprise Citron, son PDG Mickaël Brüggler était cité à comparaître personnellement hier devant le tribunal correctionnel du Havre pour plusieurs infractions relevées entre mai 2009 et août 2010 : poursuite de l'exploitation d'une

installation classée non-conforme à une mise en demeure, exploitation non-conforme d'une installation classée autorisée… Accompagné de ses deux avocats, l'ancien patron, de nationalité suisse, avait fait le déplacement sans pour autant accepter de livrer le moindre commentaire.
Si l'audience le concernant a bénéficié d'un renvoi au 27 septembre, la société Citron était citée à comparaître le même jour en tant que personne morale. Bien que liquidée, cette dernière a été condamnée à 300 000 € d'amende pour non-respect d'un arrêté de mise en demeure datant de 2008, qui lui imposait une mise aux normes des conditions de stockage de certains produits dangereux (mâchefer). L'Etat doit d'ailleurs débloquer un crédit exceptionnel d'1,6 million d'euros à destination de l'Ademe, agence publique qui devra s'atteler à la délicate question du traitement des déchets encore fumants sur le site de la région havraise.

Citron : l'angoisse des salariés du Havre

Publié le lundi 17 janvier 2011 à 07H34

SOCIAL. Deux employés racontent les conditions de travail sur le site. Depuis sa fermeture, ils baignent dans le flou.

Luis Molina et Georges Voudga, anciens salariés chez Citron

«Soulagés. » Luis Molina, 28 ans, et Georges Voudga, 42 ans, décrivent aujourd'hui bien volontiers les conditions de travail chez leur ancien employeur : l'entreprise Citron, liquidée en décembre dernier… et devenue depuis un casse-tête pour les autorités, chargées de résoudre l'évacuation des milliers de tonnes de déchets polluants aujourd'hui à l'abandon sur la zone de Rogerville (notre édition du 6 janvier).

En première ligne
Les deux salariés se sont retrouvés en première ligne lors du fameux incendie du 17 octobre. Celui qui fut à l'origine de l'arrêt définitif de l'usine de recyclage de déchets. Celui pour lequel Luis Molina (chef d'équipe production) et Georges Voudga (agent polyvalent) ont porté plainte contre leurs dirigeants, pour mise en danger de la vie d'autrui. Deux d'entre eux ont été mis en examen. « Finalement, c'était la meilleure chose qui pouvait nous arriver. »
« Des départs de feu ont été signalés à plusieurs reprises ce jour-là, mais on nous demandait de les recouvrir avec d'autres déchets », assure Luis Molina. Une fois l'incendie déclenché, « on s'est

retrouvé avec du matériel qui ne marchait pas, les pompes n'envoyaient pas d'eau. Le toit s'est effondré à 2 mètres de nous ».
Mais si les deux hommes, comme beaucoup de leurs collègues, ont décidé de porter plainte, c'est aussi pour exprimer un « ras-le-bol » général. Photos à l'appui, prises clandestinement avec son téléphone portable, Luis Molina énumère les entorses environnementales auxquelles les salariés étaient confrontés quotidiennement. L'un des clichés montre une bouche d'égout, ouverte, au pied d'un monticule noir. « Par là, c'est l'évacuation directe dans le canal. A côté, ce sont des résidus de piles. »

Syndrome de l'amiante
Sur l'avenir du site et de ses déchets, la préfecture se refuse actuellement à tout commentaire tant que l'enquête judiciaire suit son cours. « Même si l'on doit vérifier la sécurité industrielle et sanitaire des salariés », précisait le préfet Rémi Caron, dans notre édition de vendredi.
Au sujet de leur santé, justement, les anciens Citron attendent d'en savoir plus. En théorie, tous doivent bénéficier prochainement d'une visite médicale. Avec la crainte du syndrome de l'amiante. « Dans l'immédiat, on ne diagnostiquera peut-être rien. Nous sommes plutôt inquiets pour la suite, dans cinq ou dix ans. Certains ouvraient des fûts de produits toxiques avec de simples masques en papier. »

Quelles perspectives ?
A ce pénible suspense, s'ajoute la lenteur annoncée d'une procédure collective tout juste entamée dans la perspective des prud'hommes. Par ailleurs, certains n'auraient toujours pas reçu leur lettre de licenciement indispensable aux démarches pour retrouver du travail. Les possibilités de reprise de feu Citron, pendant ce temps, ne se précisent guère plus.
Luis Molina et Georges Voudga n'excluent pas de retravailler un jour sur le site. A condition évidemment qu'il soit assaini. « On ne veut pas replonger dans l'enfer qu'on a vécu ! »

Citron, du poison à l'air libre

Publié le jeudi 06 janvier 2011 à 07H16

Environnement : les pouvoirs publics confrontés aux déchets stockés dans l'entreprise

L'usine Citron demeure totalement à l'arrêt depuis l'incendie du 17 octobre dernier (photo Christian Cariat)

«Poubelle à ciel ouvert» pour les associations écologiques, «poudrière» selon d'anciens salariés… La Dreal (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) évoque plus prudemment «un site présentant des enjeux environnementaux» pour parler de l'usine de recyclage Citron, implantée depuis une décennie sur la zone industrialo-portuaire duHavre.
Plus aucune activité ne s'y déroule depuis le violent incendie qui s'est déclenché dans la nuit du 16 au 17octobre dernier (lire ci-dessus), mais surtout depuis la liquidation de l'entreprise le 10décembre.
Aujourd'hui, des milliers de tonnes de déchets issus d'horizons divers patientent. 240000, affirme la CFE-CGC, unique syndicat représenté dans l'entreprise. Un chiffre non contredit par les autorités. Les associations écologiques parlent de «100000 tonnes minimum, dont au moins 20000 qui n'ont pas été traités» selon Raymond Léost, responsable juridique de l'association France Nature Environnement.
Les pouvoirs publics sont désormais confrontés à l'épineuse question de l'évacuation de ces déchets, urgente au regard du potentiel scandale environnemental qui pourrait se profiler. Le lithium des piles usagées côtoie solvants, métaux lourds, résidus de broyage automobile, déchets organiques,etc., pour certains à l'air libre. «C'est une vraie cocotte minute», s'inquiète Thierry Coesme, délégué syndical et pompier sur le site du temps de son fonctionnement.
«Les déchets stockés sur des zones non-réglementaires peuvent être à l'origine de contaminations des différents milieux (air, eaux souterraines et superficielles, sols) et leurs conditions de stockage peuvent être à l'origine de risques tels que l'incendie qui s'est produit le 17octobre», concluait la Dreal à l'issue d'une visite sur place le 23octobre.

Un énième rapport défavorable parmi la liste impressionnante dressée depuis dix ans, à laquelle s'ajoute une multitude d'arrêtés préfectoraux de mise en demeure. «Citron est recordman de France en terme de procédures», souligne Raymond Léost. Pour autant, Citron fonctionnerait probablement encore si l'incendie du 17octobre n'avait eu lieu. En avril2007, la préfecture de Seine-Maritime autorisait même l'extension du site (autorisation depuis invalidée par la cour d'appel administrative de Douai le 29décembre). «Raisons politiques», soupçonnent les écologistes.
«C'est difficile d'apprécier cette décision avec les yeux d'aujourd'hui», commente Guillaume Appéré, responsable du service risques de la Dreal. Réponse identique à la sous-préfecture duHavre. Cette dernière hérite aujourd'hui d'un dossier à la fois «compliqué et inédit».
Officiellement, tous les propriétaires de déchets ayant eu recours aux services de Citron seront priés par les services de l'Etat de venir les récupérer. Un scénario auquel ne croient ni les associations écologiques ni les représentants du personnel. «C'est impossible, tous les déchets sont broyés et mélangés», répliquent ces derniers. Alors qui pour remettre en état ce site? Le futur repreneur? «Ça lui coûterait au moins 5 à 6M€», estime Raymond Léost. L'Etat? C'est aux contribuables que reviendrait alors la facture. En tout cas, le temps presse. «Les périodes de grand froid et d'humidité favorisent les réactions chimiques», assure Thierry Coesme.

Citron condamné plusieurs fois Démêlés judiciaires en série

Dans la nuit du 10 au 11 décembre dernier, le PDG de l'usine Citron et son directeur d'exploitation ont été mis en examen et placés sous contrôle judiciaire pour « mise en danger de la vie d'autrui », déversement dans les eaux souterraines et superficielles de « substance nuisibles », pour la poursuite de l'exploitation du site, classé, dans des conditions de sécurité insuffisantes, en dépit de

mises en demeure de la préfecture. A l'encontre de celle-ci, on leur reproche aussi d'avoir usé de faux documents administratifs. Et ils auraient fait obstacle à l'inspection de leurs installations. Concernant l'incendie d'un hangar la nuit du 16 au 17 octobre, les deux hommes sont soupçonnés de « destruction involontaire ». Les chefs de « blessure involontaire » (un ouvrier touché lors d'un incident) et de « harcèlement moral » (de nombreux salariés ont déposé plainte) ont aussi été retenus par le juge d'instruction.

L'incendie de juillet 2000
Implantée en 1997 à Rogerville, l'usine ne vit pas ses premiers démêlés avec la justice. En juin 2002, l'entreprise et son directeur de l'époque, étaient condamnés par le tribunal correctionnel du Havre après un autre feu spectaculaire, le 21 juillet 2000, dans des conteneurs renfermant des accumulateurs au lithium. La justice relevait déjà des manquements aux règles de sécurité et environnementales. Les procédés de stockage étaient sur la sellette. Dans tous ces domaines, la formation des salariés était jugée insuffisante. Le dirigeant était notamment condamné pour la « blessure involontaire » d'un salarié, à six mois de prison avec sursis. Les années suivantes, Citron a fait face à la justice, plusieurs fois, pour des questions environnementales et/ou sécuritaires.
En mai 2009, le PDG et Citron étaient condamnés à verser 7 800 et 16 400 euros de contraventions et amendes délictuelles pour l'« élimination irrégulière de déchets générateurs de nuisances » et pour avoir exploité l'installation de façon « non conforme ».

La lutte des « Citron » débute

Publié le mercredi 05 janvier 2011 à 07H48

SOCIAL.Après la liquidation, les salariés comptent faire valoir leurs droits. Le commencement d'un long combat.

Seule une minorité de salariés a répondu à la convocation de la CFE-CGC hier après-midi

«Intoxiquée et l'œsophage brûlé », raconte Delphine Pasquier, 35 ans dont 10 passés chez Citron comme technicienne de laboratoire. « J'ai manipulé des déchets sans savoir de quoi il s'agissait. C'était des acides solvants, je n'avais pas de masque approprié. »
C'était il y a six mois. Depuis, l'entreprise Citron, sur la zone industrielle de Rogerville, a été liquidée. Comme ses 116 collègues restés sur le carreau, Delphine attend depuis de passer une visite médicale « pour connaître le taux de métaux lourds présent dans mon sang : plomb, zinc, mercure ».
« La visite médicale de fin de mission est pourtant une obligation », déplore Thierry Coesme, délégué syndical CFE-CGC. « C'est une faute inexcusable de l'employeur, qui débouchera sur un

volet pénal ! » D'autant plus qu'en octobre dernier, un courrier de la médecine du travail adressé au préfet de Haute-Normandie s'alarmait du fait que « les certificats d'exposition aux agents chimiques dangereux et aux CMR (cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques, N.D.L.R.) ne sont pas remis aux salariés ».

« On est abandonné »

La CFE-CGC, seul syndicat représenté au sein de l'ancienne entreprise de recyclage, a incité les ex-employés à se manifester pour planifier ces visites, à l'occasion d'une réunion d'information organisée hier dans ses locaux.

La première depuis la liquidation, prononcée le 10 décembre. Depuis ? « On est abandonné », lâche un employé excédé. Les mutuelles ne sont plus couvertes. « Je viens tout juste de l'apprendre alors que j'ai eu des frais dernièrement », indique Delphine Pasquier.

Par ailleurs, certains n'ont pas obtenu le versement complet de leur dernier salaire. « Et les primes d'objectifs impayées ? », interrogeait hier un salarié. La CFE-CGC s'est engagée à « fournir toutes les réponses » et à soutenir jusqu'au bout les « Citron » dans le combat que beaucoup vont désormais mener aux prud'hommes.

Quel sort pour la « poudrière » ?

Du temps du fonctionnement de l'entreprise Citron, le délégué syndical Thierry Coesme y occupait par ailleurs le poste de pompier d'usine. « C'est une poudrière », s'alarme aujourd'hui ce dernier au sujet des milliers de tonnes de déchets restés sur place. « 240 000 », affirme la CFE-CGC.

Dont une bonne partie de matières dangereuses. « Il y a du lithium en train de pourrir à l'intérieur », décrit Thierry Coesme. « Déjà, à l'époque où le site était surveillé en permanence, on n'a pas réussi à empêcher les incidents. Actuellement, seulement deux vigiles assurent une mission de sûreté, plus que de sécurité. Ils ne sont pas habilités à faire face à un incendie et ils n'ont pas le droit de pénétrer à l'intérieur des locaux. »

Le devenir de ces déchets fait l'objet cet après-midi d'une réunion en préfecture, en présence des représentants syndicaux et des gestionnaires actuels de l'entreprise : l'administrateur judiciaire et le mandataire liquidateur. Tous viennent chercher des réponses officielles. Selon la Dreal (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), le préfet a d'ores et déjà sollicité les différents producteurs de déchets afin qu'ils viennent évacuer eux-mêmes ceux qu'ils ont déposés chez Citron. « C'est impossible, beaucoup ont été mélangés », répond Michel Walosik, représentant CFE-CGC.

La résolution de ce casse-tête influencera inévitablement l'éventuelle reprise de la société. Outre les deux principaux candidats déjà évoqués, Veolia et Suez, trois autres seraient sur les rangs.

Citron : déchets encombrants

Publié le vendredi 31 décembre 2010 à 07H22

ENVIRONNEMENT.Les associations écologiques s'inquiètent de l'avenir du site aujourd'hui inoccupé.

L'entreprise Citron a été liquidée le 10 décembre dernier

Liquidée le 10 décembre dernier, l'entreprise Citron continue à faire l'objet de décisions de justice. Mercredi, la cour administrative d'appel de Douai a annulé l'arrêté préfec-toral, datant de 2007, qui autorisait l'entreprise à agrandir ses installations d'incinération et de recyclage des déchets dangereux. La capacité d'accueil de l'usine devait ainsi passer de 140 000 à 450 000 tonnes.
Cette décision se révèle importante pour les éventuels repreneurs -il est toujours question de Suez et de Veolia-, qui devront obligatoirement se plier à ce jugement. Si Ecologie pour Le Havre se réjouit de cette décision, l'association s'inquiète néanmoins des « 100 000 tonnes de déchets, pour une bonne partie dangereux, restés sur place ». Dans un communiqué, celle-ci demande désormais au préfet de « prendre les mesures nécessaires pour évacuer tous ces déchets dans des centres de stockage agréés ».
« Un énorme défi à relever qui ne doit pas se faire aux frais du contribuable », indique Raymond Léost, pilote du réseau juridique pour France Nature Environnement. « Mais c'est loin d'être gagné. »

Citron, une usine fantôme ?

Publié le mercredi 15 décembre 2010 à 07H39

SOCIAL. Y aura-t-il un repreneur pour Citron, entreprise liquidée la semaine dernière ? Pour l'heure, rien à l'horizon.

L'entreprise havraise a été liquidée en fin de semaine dernière

Le spectre d'une disparition complète de l'usine Citron ferait-il son apparition ? « Nous n'avons aucune nouvelle d'aucun repreneur. Ce sont donc cent dix personnes qui, à la veille de Noël, sont inquiètes », soulignait hier soir Thierry Coesme, le délégué syndical CFE-CGC de l'usine de recyclage industriel mise en liquidation judiciaire la semaine passée par le tribunal de commerce du Havre.
Tandis que l'entreprise havraise est liquidée et que deux de ses principaux dirigeants sont aujourd'hui mis en examen et placés sous contrôle judiciaire - « pour éviter qu'ils partent en Suisse », souligne un proche du dossier - le cas Citron était évoqué hier en préfecture dans le cadre du Comité départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (Coders). Ce dernier a émis un avis favorable à un prolongement de l'arrêté suspendant l'activité de l'entreprise pour cause de sécurité, entre autres. Par ailleurs, de source proche du dossier, la maison-mère de Citron, la holding basée en Suisse, pourrait à son tour être déclarée en faillite.
Sur place, sur la zone industrielle et portuaire, Citron ressemble de plus en plus à une usine fantôme. « Il ne reste plus que l'équipe de sécurité sur place », dit un salarié. Le contrat d'assurance pourrait être suspendu d'ici cette fin de semaine. Seul le gardiennage extérieur, payé dans le cadre de la liquidation judiciaire, devrait être alors assuré.

Citron : la fin du mutisme

Publié le lundi 13 décembre 2010 à 07H23

REACTIONS.Les motifs de mises en examen de deux dirigeants de la société ne surprennent pas les syndicalistes et écologistes qui suivaient de près le dossier.

L'incendie de ce hangar de stockage, qui en porte encore les traces, a relancé les investigations chez Citron, en octobre (photo Christian Cariat)

Une source judiciaire affirme avoir relevé « des violations graves en matière environnementale, avec des risques courus par eux, et pas seulement eux ». Le parquet du Havre a salué « le travail des gendarmes », en rappelant que Mickaël Brüggler, le PDG suisse de 43 ans, et Benoît Baudouin, responsable d'exploitation de l'usine, 42 ans, bénéficient de la présomption d'innocence.
Vendredi soir, ces deux responsables de l'entreprise de recyclage de déchets industriels à métaux lourds Citron, installée à Rogerville, près du Havre, ont été mis en examen et placés sous contrôle judiciaire. Les motifs de ces mises en examen n'ont pas surpris les syndicalistes et écologistes qui suivaient le dossier.

« Incompréhensible »
« Protéger les salariés », disait une source proche de l'enquête. Voilà ce qui a motivé, en bonne partie, la liquidation judiciaire de Citron et l'ouverture d'une information judiciaire, vendredi. « Nous sommes consternés par le temps qui a été nécessaire », répète Annie Leroy, de l'association Ecologie pour Le Havre, qui sollicite depuis des années les autorités pour dénoncer « les pratiques de l'entreprise » lancée en 1997. « Elle n'a cessé de dysfonctionner et a bénéficié d'indulgences incompréhensibles. Tout le monde était au courant. Mais il n'y avait pas de syndicat. On ne parlait pas. Pourquoi ? J'espère qu'il n'y aura pas de conséquences sur la santé des employés. La population alentour courait aussi un risque », s'emporte la militante.
En 13 ans, incidents et incendies ont été nombreux chez Citron, condamné plusieurs fois pour manquement aux règlements. Mais ces derniers mois, alors que les mises en demeure se succédaient, l'affaire a pris une autre dimension. En février, le syndicat CFE-CGC a fait son entrée. Jusqu'en novembre, une vingtaine d'incidents (comme des refoulements du four pyrolyse) a été répertoriée par l'Inspection des installations classées.
L'administration aurait constaté que des mâchefers étaient stockés dans des endroits non étanches. Que des boues de stations d'épuration, des déchets vétérinaires avaient été déposés sur le site. Que la surveillance des rejets dans l'atmosphère était défaillante. Un rapport médical aurait aussi pesé. Puis ce fut l'incendie d'un hangar de stockage, le 17 octobre. Les premières eaux utilisées contre le feu auraient été déversées dans le canal voisin. Les pratiques en termes d'hygiène et de sécurité étaient à nouveau sur la sellette. Des salariés ont déposé plainte. « Avant, ils avaient peur pour leur

travail, affirme Michel Walosik, de l'union locale CFE-CGC. En agissant plus vite, les pouvoirs publics auraient sauvé l'usine. »

Deux dirigeants de Citron mis en examen

Publié le samedi 11 décembre 2010 à 20H36

Deux dirigeants de l'entreprise de recyclage de déchets industriels Citron, installée à Rogerville, sur la zone industrielle du Havre, ont été mis en examen au cours de la nuit de vendredi à samedi. Pas moins de huit chefs de mise en examen leur ont été signifiés par un juge d'instruction, après l'ouverture d'une information judiciaire par le parquet du Havre. Mickaël Brüggler, PDG, et Benoît Baudouin, directeur d'exploitation de l'usine, avaient été placés en garde à vue jeudi matin par les gendarmes de la compagnie du Havre. Etait alors à leurs côtés Jean Piquet, directeur financier, qui n'a pas été poursuivi. Les deux dirigeants mis en examen ont été placés sous contrôle judiciaire dans l'attente des suites de l'enquête. Le parquet avait réclamé leur placement en détention provisoire. On leur reproche notamment une "mise en danger de la vie d'autrui", aggravée par la violation d'obligations liées aux règles de l'environnement, d'hygiène et de sécurité. Mais aussi le déversement dans les eaux souterraines de "substances nuisibles". Ils sont aussi soupçonnés de "faux et usage de faux" à l'encontre des autorités préfectorales. Et auraient fait obstacle à l'inspection de leurs installations, classées. Ils ont aussi été mis en examen pour "harcèlement moral", pour la "destruction involontaire" d'un bâtiment de l'usine et pour la "blessure involontaire", dont aurait été victime un salarié. Quelques heures avant leur présentation à la justice, le tribunal de commerce du Havre avait confirmé la liquidation judiciaire de l'entreprise, motivée, entre autres éléments, par des considérations sanitaires et environnementales.

Les dirigeants de Citron présentés au parquet

Publié le samedi 11 décembre 2010 à 08H00

JUSTICE. Après leur placement en garde à vue jeudi matin, trois des dirigeants de l'entreprise de recyclage de déchets Citron ont été présentés au parquet du Havre hier.

Les gendarmes sur le site, le 17 octobre dernier. Il faudra 64 heures aux pompiers pour éteindre le

feu

Placés en garde à vue jeudi, trois dirigeants de Citron, entreprise spécialisée dans le traitement des déchets à métaux lourds, ont été déférés au parquet du Havre hier. Mickaël Brüggler, PDG de 43 ans, Jean Piquet, directeur financier, 58 ans, et Benoît Baudouin, directeur d'exploitation, 42 ans, se trouvaient toujours au palais de justice à 22 h 30. Et l'on ignorait alors quel allait être leur sort judiciaire. Pouvaient leur être reprochés des manquements à des règles de sécurité ou envirronementales, notamment dans le contexte d'un incendie sur le site de Rogerville, le 16 octobre. Voire une « mise en danger » des salariés.

« Les motopompes de l'entreprise étaient en panne »

La société est depuis longtemps dans le collimateur de l'Etat, de la justice et d'associations écologistes dans ces domaines. Après l'incendie qui avait ravagé un hangar renfermant des centaines de tonnes de déchets, la nuit du 16 au 17 octobre dernier, une nouvelle enquête avait débuté, chez les gendarmes. Des témoignages internes à l'entreprise ou de sources proches du dossier évoquaient des éléments suspects. Trois salariés étaient au travail lorsque le feu a pris. Deux d'entre eux auraient tenté de lutter contre les flammes. En vain car les « motopompes de l'entreprise étaient en panne au début de l'incendie », expliquait dans les heures suivantes une source administrative. « Une motopompe était remplie de déchets », précisait avant-hier un salarié.

Outre ce matériel, les conditions de stockage et la nature de certains déchets ont pu intéresser les enquêteurs. Démarré dans l'une des nombreuses cellules de stockage qui composent le bâtiment de 7 000 m², le feu s'est propagé sur la toiture et dans au moins sept cellules. Mais aussi à l'extérieur, vers des aérosols en dépôt. Le bâtiment renfermait des déchets dits organiques (peinture, produits chimiques…). « On savait qu'il y avait des risques d'incendie. Certains produits n'auraient pas dû être mélangés. Ça débordait au-delà des murs coupe-feu, les déchets de certaines cellules touchaient ceux de l'alvéole voisine. Ce n'aurait pas dû être le cas », pestait un salarié. Une réaction chimique a-t-elle eu lieu ?

Les pompiers ont été mobilisés durant 64 heures. Des prélèvements ont été effectués dans le sol, l'air et le bassin portuaire voisin. La remise en marche de l'usine a été interdite par arrêté préfectoral, dès le dimanche. Un arrêté valable « tant que les conditions de sécurité ne seront pas réunies », expliquait un fonctionnaire. La veille de l'incendie, « deux salariés ont été hospitalisés après des émanations toxiques à un autre endroit du site », expliquait Michel Walosik, responsable de l'Union locale CFE-CGC, seul syndicat de l'entreprise. Au cours d'auditions dans l'enquête sur l'incendie, près de la moitié de salariés interrogés aurait porté plainte pour « mise en danger de la vie d'autrui ». Tous n'ont pas encore été entendus. « Quand je le serai, moi aussi je porterai plainte », indiquait un salarié hier au tribunal de commerce, où a été annoncée la liquidation de l'entreprise. « Il y a cinq ans, mon taux de plomb était de 390 microgrammes par litre de sang, alors que le seuil critique est de 200 microgrammes par litre. » « La direction voulait passer un maximum de produits pour toucher de l'argent, quitte à nous mettre en danger. Certains déchets entraient sous une fausse appellation », affirme un salarié.

Usine Citron : En garde à vue pour " mise en danger" des salariés

Publié le vendredi 10 décembre 2010 à 11H48

Trois des dirigeants de l'entreprise de recyclage Citron (120 salariés) sont toujours en garde à vue au Havre ce vendredi midi pour "mise en danger de la santé des salariés". Leur garde à vue a été prolongée de vingt-quatre heures. Le délai légal expire samedi matin. Selon nos informations, la justice pourrait demander des analyses sanguines de l'ensemble du personnel exposé afin de confirmer ou infirmer une éventuelle contamination.
Depuis plusieurs mois, les salariés de cette usine ont engagé des procédures pour alerter sur les conditions de travail et de sécurité. En parallèle, le tribunal de commerce étudiait ce matin l'avenir de l'entreprise placée en redressement judiciaire depuis plusieurs semaines. Liquidation, poursuite de la période d'observation ou cession ? La décision pourrait être prise dans la journée par le tribunal.

Citron : l'étau se resserre

Publié le vendredi 10 décembre 2010 à 07H55

SOCIAL.Les salariés attendent aujourd'hui la décision de la justice concernant l'éventuelle liquidation de l'entreprise, dont trois dirigeants ont été placés en garde à vue hier matin.

La production est à l'arrêt chez Citron depuis l'incendie survenu dans la nuit du 16 au 17 octobre

Le sort de Citron s'accélère subitement. Alors que le tribunal de commerce doit de nouveau se pencher ce matin sur l'avenir de l'entreprise de recyclage de déchets industriels, trois de ses dirigeants - le PDG Mickaël Brüggler, le directeur général adjoint et financier Jean Piquet et le directeur d'exploitation Benoît Baudouin - ont été placés en garde à vue dans les locaux de la compagnie de gendarmerie du Havre, hier vers 8 h 30. Ce qui ne présage en rien d'une quelconque culpabilité.
Du côté des enquêteurs et du parquet, il était impossible de connaître les raisons précises de cette décision. « Nous ne pouvons donner aucun élément, même sur ce qui motive cette garde à vue. C'est prématuré », a simplement répondu le procureur de la République du Havre, Francis Nachbar. Le dossier serait aussi suivi de près par la section économique et financière du parquet général, à Rouen.
Selon Michel Walosik, responsable de l'union locale CFE-CGC, unique syndicat représenté chez Citron, l'audition des trois dirigeants était attendue dans le cadre de l'enquête menée autour de l'incendie subi par l'usine de Rogerville dans la nuit du 16 au 17 octobre dernier (lire ci-contre). «

Cela paraissait logique, tous les salariés ont été interrogés. Mais le fait qu'ils aient été placés en garde à vue constitue une agréable surprise. Les pollueurs sont enfin mis devant le fait accompli », estime le syndicaliste.
Créée en 1997, l'entreprise, filiale d'une holding suisse, se trouve depuis longtemps dans le collimateur de l'Etat et de la justice, notamment pour des manquements aux règles de sécurité, aux normes de stockage et environnementales. De nombreuses plaintes auraient été déposées ces derniers mois pour, notamment, « mise en danger de la vie d'autrui » par des salariés inquiets pour leur santé, et par des militants écologistes. « Près de 50 % des 120 employés ont déposé plainte », précise Michel Walosik, qui sera à leurs côtés ce matin au tribunal.
Liquidation ou poursuite du redressement judiciaire ? La décision était jusqu'à présent attendue pour la fin du mois, alors qu'une réunion prévue le mardi 14 décembre en préfecture devait faire le point sur les travaux de mise aux normes. « Cette réunion reste programmée », indique Michel Walosik. « Seul le préfet peut redonner l'autorisation d'exploitation aujourd'hui suspendue depuis le mois d'octobre. »
Une décision qui conditionne de fait l'éventuelle reprise de la société. Veolia et Sita, filiale de Suez spécialisée dans le traitement des déchets, feraient toujours partie des candidats potentiels. « Nous voulons reprendre nos activités, mais pas avec cette direction et dans un site remis aux normes », peste un salarié.

Thomas dubois et arnaud rouxel

Trois dirigeants de l’entreprise Citron en garde à vue

Publié le jeudi 09 décembre 2010 à 20H20

Trois dirigeants de l’entreprise Citron (Centre international de traitement et de recyclage des ordures nocives) de Rogerville, près du Havre, sont placés en garde à vue depuis ce jeudi matin. Les gendarmes et le parquet du Havre se veulent très discrets sur cette affaire sensible. L’usine est depuis longtemps dans le collimateur de la justice pour des manquements aux normes de sécurité et environnementales. Aussi le tribunal de commerce du Havre doit se prononcer demain vendredi sur l’éventuelle liquidation judiciaire de la société. Les gardes à vue pourraient être liées à l’incendie, non élucidé, qui a ravagé un hangar de l’entreprise le 16 octobre dernier.

Citron attend un repreneur

Publié le samedi 27 novembre 2010 à 07H30

ECONOMIE. Menacée de liquidation, l'entreprise devrait être fixée sur son sort à la fin du mois de décembre.

L'entreprise Citron est placée en redressement depuis début octobre

Placée en redressement judiciaire depuis début octobre, l'usine de recyclage et de traitement des déchets Citron attend désormais de savoir si elle sera bientôt liquidée ou non. Une audience s'est tenue hier au tribunal de commerce. Mais ce dernier a décidé de reporter son jugement au 14 décembre, date à laquelle une réunion en préfecture fera le point sur les travaux de mise aux normes environnementales exigés.
« On nous a demandé de finaliser l'enlèvement des eaux usées », confirme Jean Piquet, directeur général adjoint de Citron. « Nous devrions en avoir terminé la semaine prochaine, je demanderai donc la remise en marche du four. »

Veolia et Suez
Selon Michel Walosik, responsable de l'union locale CFE-CGC, principal syndicat représenté dans l'entreprise, le prochain jugement du tribunal de commerce aurait été annoncé avec un délibéré de huit jours. « En gros, les 120 salariés seront payés jusqu'à la fin décembre, pour nous c'est une victoire. »
L'élu syndical se déclare par ailleurs confiant sur l'éventuelle reprise de Citron. D'après lui, deux principaux candidats potentiels se distinguent : Veolia et Sita, filiale de Suez spécialisée dans la gestion globale des déchets. « En tout cas, Citron, en tant que filiale d'une société suisse, est mort », indique Michel Walosik.
Pas si sûr : tout en confirmant des discussions en cours, Jean Piquet estime que « l'adossement (prise de participation minoritaire, NDLR) à un groupe fait partie des probabilités ».

Le feu couve chez Citron

Publié le mardi 19 octobre 2010 à 07H08

ENQUETE.Le très long incendie qui a touché l'usine de recyclage de déchets, près du Havre, pose de nombreuses questions dans une entreprise déjà très fragilisée.

Le feu qui s'est déclaré dans l'usine de recyclage de déchets industriels Citron, à Rogerville, près du Havre, dans la nuit de samedi, était toujours actif hier soir, rendant fastidieux le déblaiement. « Il y a une accumulation de gaz chaud. On voit des fumerolles », constatait Jean Piquet, directeur général adjoint de l'entreprise, filiale d'une holding suisse.

Des salariés présents cette nuit-là ont repéré à 1 h 45 un départ de feu dans une des cellules de stockage de déchets qui constituent un bâtiment (notre édition d'hier). Ils ont tenté de le combattre. A 1 h 57, les pompiers étaient alertés. Sept cellules, contenant des déchets dits « organiques » (différents produits dont de la peinture), des plastiques, du carton et du papier, s'étaient embrasées totalement ou en partie jusqu'à hier. Des centaines de tonnes de déchets sont touchées. Les cellules d'environ 200 m², sont séparées par de hauts murs coupe-feu. Le feu a pu être transmis entre elles par le gaz chaud propagé dans le bâtiment et par l'embrasement du toit en tôle. Abîmant des murs, l'incendie se serait répercuté sur des déchets stockés à l'extérieur par l'intermédiaire d'aérosols. Aucun blessé n'est à déplorer. « Aucune toxicité », aucune pollution n'auraient été relevées dans l'air et dans le canal voisin.

« Les salariés au travail »
Accident, réaction chimique, feu criminel ? Les gendarmes n'écartent aucune piste. L'affaire est sensible. L'entreprise, en redressement judiciaire, était déjà dans l'œil de l'administration. Sa production est à l'arrêt. Elle y est contrainte par les dégâts. Mais aussi par un arrêté préfectoral de dimanche, lui interdisant d'accepter les réceptions et traitements de déchets. Elle peut simplement confier des produits non atteints par le sinistre, tels que des piles, à d'autres sociétés. Ces mesures sont valables « tant que les conditions de sécurité ne sont pas réunies », dit une source proche du dossier, en ajoutant que « des motopompes étaient en panne au début de l'incendie. »
La direction souligne que ses 120 salariés sont toutefois « au travail », pour des tâches liées à l'incendie. « Il faut faire le point sur les dégâts, savoir combien de temps nécessiteront les travaux. Nous pourrions profiter de l'arrêt pour réaliser l'entretien annuel. Nous espérons ne pas recourir au chômage technique », affirme Jean Piquet. « Vendredi, deux salariés ont été hospitalisés après des émanations toxiques à un autre endroit du site. Le feu est peut-être dû à une combustion spontanée. Nous savions qu'il y avait danger. Nous avions alerté le préfet. Les salariés sont consternés », martèle Michel Walosik, président de l'union locale du syndicat CFE-CGC. Il réclame « une table ronde » avec les pouvoirs publics et la direction.

Cent pompiers face au feu

Publié le lundi 18 octobre 2010 à 07H09

INCENDIE.Un feu d'origine inconnue s'est déclaré durant la nuit de samedi dans l'usine Citron, près du Havre. Une centaine de pompiers ont dû intervenir.

Des canons à eau ont été utilisés à l'intérieur du hangar (photo Ch. Cariat)

Hier soir, seize heures après l'arrivée des secours, la fumée s'échappait toujours d'un bâtiment de l'usine Citron, spécialisée dans le recyclage des déchets industriels, à Rogerville, près du Havre. Intervenus au nombre d'une centaine, les pompiers s'apprêtaient à passer là encore plusieurs heures, dans l'attente du déblaiement et de l'extinction. S'il n'a pas fait de blessé, ce « feu complexe », dixit un officier, a vite déclenché une enquête des gendarmes, n'écartant aucune piste.
« Nous sommes en redressement judiciaire depuis le 24 septembre. C'est un coup très dur, qui tombe au plus mauvais moment », confiait Jean Piquet, directeur général adjoint de l'entreprise. « Une équipe de nuit de cinq personnes était là. Lors d'une ronde, elle a aperçu un départ de feu ». Il était 1 h 45, hier. Le bâtiment de 7 000 m² renferme de nombreux box ou « cellules », séparés par d'épais murs de béton. Y sont entassés différents types de déchets. Si le personnel a d'abord vu qu'une cellule était atteinte, les pompiers allaient constater que quatre cellules d'environ 200 m 2, contenant au total 2 400 tonnes de déchets organiques, plastiques, de papier, étaient embrasées.
« Malgré les murs, la propagation a pu s'opérer par des gaz chauds », notaient les pompiers, pour lesquels l'accès aux foyers a été difficile. Des canons à eau ont été disposés à l'intérieur. Depuis l'extérieur, il fallait profiter des rares ouvertures de toit pour utiliser les lances. La présence de bonbonnes aérosol, près du bâtiment recouvert de tôle, a aussi favorisé la diffusion du feu à l'extérieur, vers des bennes à déchets parfois inflammables. Des prélèvements dans l'air, jusque sur la rive gauche de la Seine, n'auraient révélé aucune toxicité.

Incendie dans l'entreprise Citron près du Havre

Publié le dimanche 17 octobre 2010 à 10H55

Un incendie s'est déclaré cette nuit dans un bâtiment de l'entreprise Citron, implantée dans la zone industrielle du Havre à Rogerville. Cette société est spécialisée une entreprise dans le recyclage et la fabrication de matières premières secondaires à partir de déchets.

Alertés vers 2 heures du matin, les sapeurs-pompiers, au nombre de 80 au plus fort de la lutte contre l'incendie, sont toujours sur place. Aucun blessé n'est à déplorer. Les gendarmes sont sur place pour tenter de déterminer l'origine du sinistre.

Citron en redressement

Publié le mardi 05 octobre 2010 à 07H59

ECONOMIE.Avec 120 salariés, la société Citron est en redressement judiciaire. Et dans l'œil de l'administration.

Citron est en observation par le tribunal de commerce pour six mois

Très mauvaise passe pour l'entreprise havraise Citron, installée dans la zone industrielle et portuaire. Depuis quelques jours, l'entreprise de recyclage et de traitement des déchets est passée dans les mains d'un administrateur judiciaire, Me Beillard, après que le tribunal de commerce du Havre l'a placée en redressement judiciaire avec une période d'observation de six mois. Cette mesure aurait été prise à la suite d'une assignation de l'Urssaf pour des impayés. « Ils doivent deux ans de cotisation », explique un proche du dossier.
Filiale d'une holding suisse basée à Zurich, Citron emploie cent vingt personnes au Havre. Depuis des années, elle est sous la surveillance constante de l'administration qui, plusieurs fois, l'a rappelée à l'ordre, mais aussi des associations écologistes qui l'ont assignée en justice à de multiples reprises pour des problèmes environnementaux.
Récemment, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal, ex-Drire) aurait imposé à l'entreprise une consignation de 3,4 millions d'euros à verser au Trésor public. Motif : le non-respect d'une mise en demeure obligeant Citron à évacuer des terres polluées et stockées sans autorisation sur son site.

« Maladies professionnelles »
Aujourd'hui, ce sont les organisations syndicales qui ont pris le relais pour dénoncer une situation « grave » et des conditions sanitaires « déplorables ». La semaine passée, à l'appel du principal syndicat de l'entreprise, la CFE-CGC, une manifestation a eu lieu sur le pont de Normandie pour mettre en lumière « les risques sanitaires » que ferait encourir l'entreprise à ses salariés et ceux des sites voisins par les rejets atmosphériques. « A ceux qui disent que nous mettons en péril l'entreprise, je dis, explique Thierry Coesme, le délégué CFE-CGC, que je préfère 120 chômeurs en bonne santé que 120 salariés qui développent des maladies professionnelles. »
Une réunion du CHSCT (comité hygiène, sécurité et conditions de travail) s'est déroulée jeudi dernier. « Elle a tourné court », souligne un cadre qui ajoute que le préfet a été saisi en juillet dernier. « Mais nous n'avons pas de réponse », ajoute-t-il.

Au Havre, les cadres de Citron tirent la sonnette d'alarme

Publié le mardi 28 septembre 2010 à 11H21

Fait rarissime, l'union locale CFE-CGC du Havre appelle demain mercredi à une action sur la zone industrielle et portuaire. En effet, le personnel d'encadrement de Citron, une entreprise de recyclage industriel, prévoit une opération de distribution de tracts entre 7 heures et 10 heures près du Pont de Normandie, au rond-point de la route de l'Estuaire, au rond-point de la route des Gabions et devant l'usine Citron. Les cadres de l'entreprise veulent dénoncer des "dysfonctionnements graves" au sein de leur usine. "Les salariés craignent une catastrophe économique et sanitaire majeure, écrit le syndicat. La CFE-CGC demande donc au préfet qu'il prenne des dispositions pour obliger la direction de Citron à respecter les lois sociales et environnementales sans délai".

L'industriel pointé du doigt

Publié le mercredi 07 avril 2010 à 01H00

JUSTICE. La société de recyclage Citron, proche du Havre, est de nouveau poursuivie devant la cour d'appel. Un énième procès où les parties s'affrontent.

Depuis sa création, la société Citron est souvent confrontée à des litiges judiciaires

CHRISTIAN CARIAT

Drôle de pataquès devant la cour d'appel de Rouen, chargée de juger si la société Citron (Centre international de traitement et de recyclage des ordures nocives, dans la zone industrialo-portuaire du Havre) a failli dans ses obligations de sécurité et de prévention.
Deux associations écologistes se sont portées partie civile dans ce dossier : France Nature Environnement et Ecologie pour Le Havre.

Mis en cause dans un rapport
En cause : le process industriel même de Citron mais aussi ses capacités à répondre à un incendie. Un rapport de la Drire mettait en cause en octobre 2006 les capacités de l'industriel à réagir sur un incendie. Réglementairement, l'usine, qui fait fonctionner un four à pyrolyse chauffant à près de 900 °C, doit pouvoir disposer d'un débit d'eau de secours de 180 m³ en toutes circonstances pour éteindre un éventuel incendie.

Le jour du contrôle, le captage dans le canal de Tancarville était envasé et ne fonctionnait pas tandis que les bornes d'incendie n'ont pas été testées. Une infraction ? En première instance, le tribunal de police du Havre avait estimé la société Citron coupable d'une exploitation non conforme et l'avait condamnée à 2 500 € d'amende.

« C'est avec lassitude que nous comparaissons devant votre cour », plaidait Me Sagon, avocat de la société, dénonçant le fait qu'Ecologie pour Le Havre et France Nature Environnement avaient « pris pour cible » la société Citron. Il estimait même que ces associations faisaient tout pour limiter le développement de la société. « Depuis dix ans, date à laquelle la société a été constituée, il ne s'est pas trouvé le moindre petit poisson pour se plaindre, pas la moindre expertise scientifique venant dénoncer une pollution. » Et l'avocat d'estimer que les associations étaient sous l'influence d'un syndicat professionnel concurrent de Citron. Une affaire de gros sous, alors ?

« Un délinquant multirécidiviste »
« C'est une affirmation diffamatoire dont nous demandons la suppression », s'indignait Me Benoist Busson, pour les deux associations mises en cause. « Citron, c'est un délinquant multirécidiviste », plaidait-il en soulignant que la société avait été condamnée plus d'une dizaine de fois, que le débit d'eau le jour du contrôle n'avait pu être vérifié et qu'en raison de la gravité et de la multiplicité des infractions les associations demandaient la publication de l'arrêt de la cour d'appel, en cas de condamnation, dans la presse. La cour rendra son arrêt le 31 mai.

L'emploi revient sur le zinc ! Etre chic, c'est Chick !

Publié le jeudi 17 septembre 2009 à 01H00

SOCIAL. Neuf entreprises seront samedi matin au Café de l'emploi avec un peu plus de cinquante postes à pourvoir.

Le Café de l'emploi met en contact direct demandeurs et recruteurs

Extérieur

Et de huit ! Pour la huitième fois depuis novembre 2008, le Café de l'emploi revient samedi, au Café Victor. Objectif : proposer aux demandeurs d'emploi un concept original où le contact avec les recruteurs se noue de manière directe sans avoir à franchir les multiples filtres habituels.

Neuf entreprises seront présentes. En poche, cinquante et une offres d'emploi, dont trente en CDI et vingt et une en CDD. « Cette fois-ci, explique Marie-Christine Desprez, la directrice de la Maison de l'emploi qui organise le Café, nos offres sont très orientées vers les services. »

Des postes concrets

Auchan recherche des chefs de rayon, tout comme Decathlon. Le Comptoir des Docks et Courtepaille proposeront des postes de serveurs, de cuisiniers et d'encadrement. La Chambre de commerce, elle, offre quatre postes. L'entreprise Lassarat recherche un conducteur de travaux, ainsi qu'un mécanicien. Quant à Vinci, dans la perspective du chantier de construction du Grand stade, le groupe offre, dans un premier temps, un poste de secrétariat et un autre de dessinateur projeteur. « Il y a en aura d'autres, précise Marie-Christine Desprez. Dans le cadre de son contrat pour le stade, Vinci s'est engagé sur trente contrats d'insertion pour des jeunes qui bénéficieront d'une formation ». **L'entreprise Citron** sera présente elle aussi avec des postes.

Embauches autour d'un café samedi 20 juin

Publié le jeudi 18 juin 2009 à 01H00

EMPLOI. Huit entreprises proposent deux CDI et quatre-vingt-huit CDD.

Ce n'est pas moins de quatre-vingt-dix offres d'emplois, deux CDI et quatre-vingt-huit CDD, qui seront proposés le 20 juin au Café Victor. Seront présents pour cette septième (et dernière avant l'été) édition du Café de l'emploi : **Citron**, Ceacom, Ponticelli, Endel, Foure-Lagadec, Camom, Sineo et Adecco. Huit entreprises qui quêtent principalement des compétences dans le domaine de la maintenance industrielle des métiers de l'énergie. Sept chefs de chantiers sont aussi recherchés. Tous les postes proposés sont des contrats de professionnalisation. D'une durée d'un an, ils présentent de sérieuses perspectives de transformations en CDI.
Jusqu'alors, les précédents Cafés de l'emploi ont donné lieu à quatre recrutements en CDI et huit en CDD. Ces rendez-vous sont également l'occasion pour les sociétés de rencontrer des candidats n'ayant pas les compétences recherchées, mais dont le profil intéresse l'entreprise. Le Café de l'emploi est ainsi une mine d'opportunités.

7e Café de l'emploi le 20 juin

Publié le jeudi 11 juin 2009 à 01H00

ECONOMIE. Deux CDI et quatre-vingt-huit CDD seront proposés, notamment en maintenance industrielle.

Quatre-vingt-dix postes sont à pourvoir

JEAN MICHEL LERAT

La 7e et dernière édition avant les vacances du Café de l'emploi aura lieu le samedi 20 juin. Elle réunira huit entreprises : **Citron**, Ceacom, Ponticelli, Endel, Foure-Lagadec, Camom, Sineo et Adecco. Quatre-vingt-dix offres d'emploi (deux CDI et quatre-vingt-huit CDD) seront présentées particulièrement dans le domaine de la Maintenance Industrielle des Métiers de l'Energie (Mime).

L'industrie à portes ouvertes

Publié le mercredi 15 octobre 2008 à 01H00

Parmi les sites ouvrant leurs portes, celui de la raffinerie Total

Ce ne sont pas directement des entreprises portuaires. Malgré tout, elles travaillent dans leur très grande majorité avec le port, à l'image de la raffinerie de Normandie qui importe chaque année quelque seize millions de tonnes de pétrole brut et exporte des essences, à destination des USA notamment. Ou encore du groupe américain Dresser-Rand, qui utilise la voie maritime pour livrer, au Moyen-Orient par exemple, ses turbines électriques.
Comme Total et Dresser-Rand, quinze entreprises de la région havraise et le Grand port maritime (la nouvelle appellation du port autonome) ouvrent leurs portes, à partir d'aujourd'hui et jusqu'au 22 octobre. Cette opération de découverte de l'industrie est organisée par la Chambre de commerce du Havre pour la deuxième année consécutive. « Il s'agit d'une occasion unique de pénétrer au cœur des entreprises qui présentent leurs organisations, leurs métiers, leurs productions et leurs actions en faveur d'un développement industriel durable », souligne la CCI du Havre.
Ouverte à tous, cette opération vise aussi les plus jeunes, scolaires et étudiants, afin de leur faire mieux connaître les métiers souvent méconnus de l'industrie. Chaque visite dure d'une heure et demie à deux heures et nécessite une inscription, pour des raisons d'organisation et de sécurité sur des sites habituellement fermés. Les réservations s'effectuent auprès de la CCI du Havre (0800.000.116)
ST. S.
Les entreprises participantes : Aircelle (aéronautique), **Citron** (recyclage), Dresser-Rand (énergie), EDF-Centrale thermique (énergie), Eramet (production de nickel), Lubrizol (additifs pour lubrifiants et carburants), Norgal (stockage et distribution de GPL), Renault (automobile), Serep (traitement des eaux industrielles), SHMPP (stockage de fiouls), Sidel (conditionnement), Total Petrochemicals (pétrochimie), Raffinerie de Normandie Total, (production de carburants), Tourres & Cie (production d'articles de verre), Unifer, Mapi Trading et Gardet & de Bezenac (recyclage).